

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : procurations	17 + 1
Date de la convocation :	14.02.2024
Date d'affichage :	14.02.2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de Février, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

17 Présents : Y. HUTCHINSON - A. MARQUE – P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ - P. CAREY - S. VAN EECKE - D. DUMONT – C LEFEBVRE – X. DUBOIS - F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C. ANNAERT – P. PACCOU - J. TYBOU - G. DUBOIS

3 Absents ayant donné pouvoir : P. JOURDAIN à P. VANDEN DORPE

0 Excusés :

Madame Nathalie GUISLAIN a été désignée comme secrétaire de séance.

2024-11 : Demande de financement auprès du Conseil Départemental – Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB) – Rénovation de l'éclairage du Stade Henri TURPIN – Programmation 2024

Rapporteur : Ludovic BASECQ

Le Stade Henri TURPIN est éclairé par 4 grands mâts d'éclairage qui permettent d'éclairer l'ensemble du complexe sportif.

Dans le cadre des travaux de rénovation du parc de l'éclairage public, la commune avait demandé au maître d'œuvre de réaliser une étude sur cet éclairage spécifique.

L'étude a montré que ces poteaux présentaient un réel danger car érodés à leur base, aussi, il a été procédé à leur démontage en urgence courant 2023. Suite à cela, une réflexion a été menée afin de procéder à leur remplacement.

La commune, dans un souci d'amélioration de la performance énergétique et de réalisation d'économies, souhaite remplacer cet éclairage par des poteaux de taille inférieure mais surtout par des éclairages moins énergivores, notamment par des projecteurs LED.

Le coût estimatif de ce remplacement est de 63 047.95 € HT

Aussi afin de pouvoir réaliser ces travaux, la commune sollicite le Département du Nord dans le cadre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs pour l'aider à financer ce projet.

Le coût total estimatif des travaux s'élève à 63 047.95 €

- Subvention ADVB (Département) : 30% : 18 914.38 €
- Subvention DETR (ETAT) : 30% : 18 914.38 €
- Fonds de concours équipements sportifs MEL : 20 % : 12 609.59
- Autofinancement : (sur le HT) : 12 609.59 €2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) auprès du Conseil Départemental,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 21 Février 2024,

Affiché le 21 Février 2024

Transmis au contrôle de légalité le 23 Février 2024,

Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON

**La Secrétaire de Séance
Nathalie GUISLAIN**